



OUEST  
**VALORISATION**  
Ressources d'innovation



GUIDE DE LA VALORISATION

# **TRANSFERT & START-UP**

## **RÉVÉLEZ LE POTENTIEL**

## **D'INNOVATION**

## **DE VOS TRAVAUX DE RECHERCHE**

# SOMMAIRE

Valoriser les résultats de sa recherche .....	04
Quelles étapes pour l'inventeur ou le créateur ? .....	06
Déclarer votre invention .....	08
Protéger votre invention .....	10
Promouvoir votre invention .....	14
Maturer votre invention .....	16
Transférer votre invention vers une entreprise .....	18
Créer mon entreprise innovante .....	20
L'accompagnement de la SATT Ouest Valorisation .....	22

## EDITO

La recherche a toujours été source de connaissance et d'évolutions socio-économiques. La place et les contributions de la recherche publique sont ancrées dans les processus d'innovation des entreprises.

Au coeur de ces attentes, Ouest Valorisation est organisée en 3 Business Units dédiées au transfert de technologies ciblant des marchés spécifiques. Cette approche nous permet de cadrer les projets vers leurs marchés cibles. Les projets novateurs de nos chercheurs requièrent une équipe projet compétente et diversifiée.

Chaque Business Unit a ses propres compétences thématiques spécialisées :

- Business Unit **Healthcare**, pour accélérer l'innovation au coeur des enjeux de santé et de bien-être,
- Business Unit **Digital & Engineering**, pour favoriser la souveraineté digitale de la société et l'industrie 4.0,
- Business Unit **Sustainable Chemistry & Materials**, pour accélérer la transformation environnementale, climatique et énergétique.



**CYRILLE CHAPON**  
DIRECTEUR PROJETS  
INNOVANTS ET TRANSFERT  
DE TECHNOLOGIES

Chez Ouest Valorisation, une équipe d'experts métiers guide efficacement les étapes essentielles de la valorisation de la recherche publique : détection, protection, investissement et transfert. Grâce à nos experts métiers dédiés, nous nous engageons à transformer le savoir en action, les idées en impact et les rêves en réalité, propulsant ainsi l'innovation depuis les laboratoires jusqu'au coeur de la société.

Dans ce guide détaillé, vous découvrirez l'intégralité du parcours de valorisation dédié à vos travaux de recherche, ainsi que l'accompagnement que la SATT met à votre disposition pour vous guider vers le succès. Chaque étape du processus est expliquée, offrant une vue d'ensemble complète et vous permettant de saisir pleinement comment contribuer à concrétiser avec succès l'impact de vos recherches.

# VALORISER LES RÉSULTATS DE SA RECHERCHE

Les missions du chercheur et la formation des doctorants intègrent le transfert de leurs résultats de recherche. Que ce soit au titre de l'article 123-5 du code de l'éducation ou grâce à la récente loi Pacte qui assouplit les règles permettant à un chercheur de se lancer dans l'entrepreneuriat, la recherche trouve plus facilement sa voie vers l'innovation.

Valoriser consiste à passer de l'invention à l'innovation, en lui donnant une valeur économique et/ou sociétale, en la transférant vers une entreprise ou organisation qui en trouvera l'usage, et en fera la diffusion.

## Valoriser vos travaux permet de :

- Stimuler l'innovation dans différents domaines scientifiques
- Soutenir le développement économique, l'emploi et la création d'entreprises innovantes
- Développer des collaborations entre laboratoires et partenaires privés ou publics
- Participer à la transformation et aux évolutions socio-économiques par le développement de procédés, services et produits innovants
- Générer des revenus pour tous les acteurs de la chaîne de l'innovation.

La valorisation de vos résultats de recherche est de plus en plus prise en compte dans vos évaluations académiques (brevets, créations d'entreprise...).

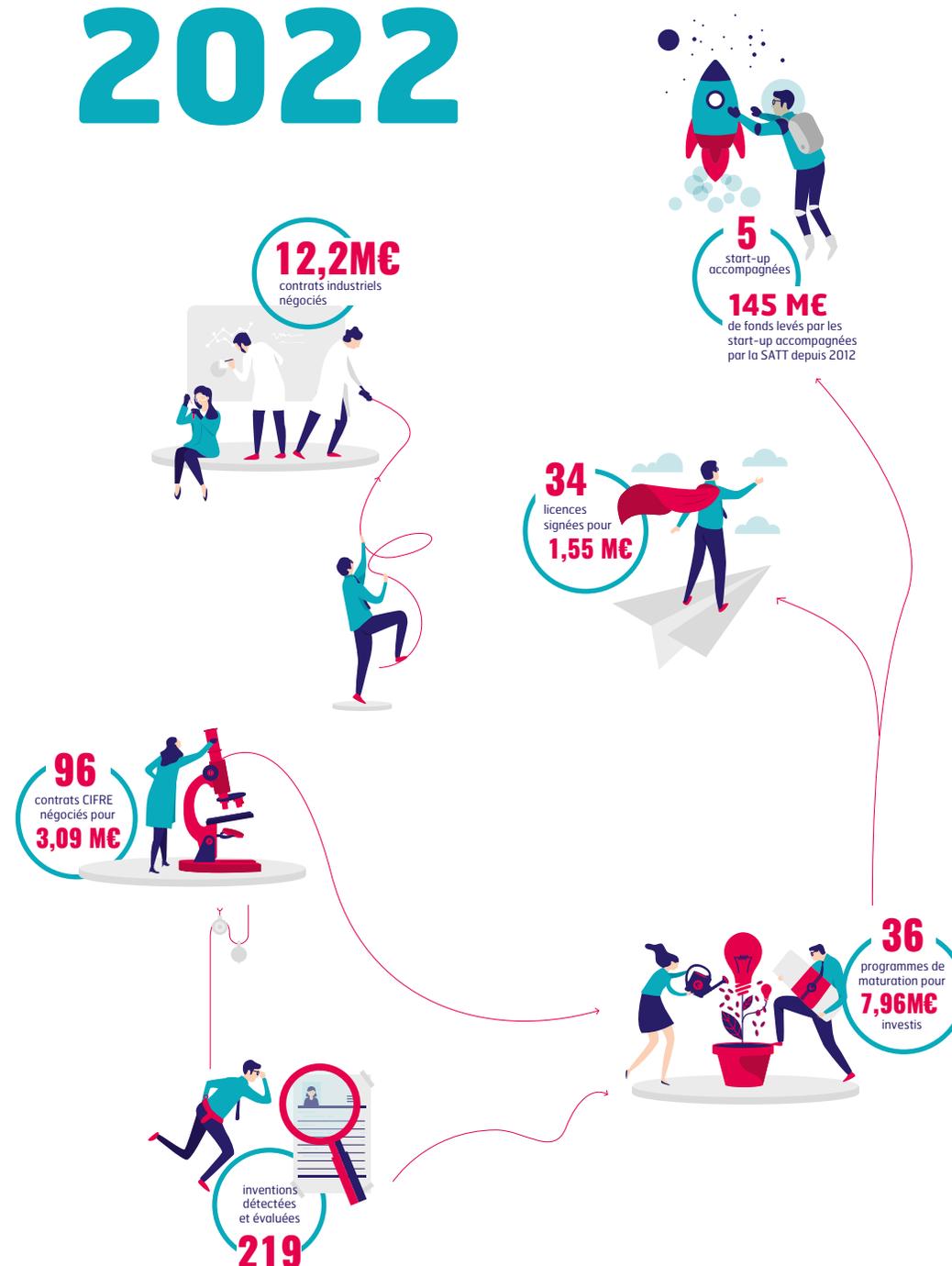
## Comment valoriser et transférer ?

Valoriser consiste d'abord à trouver le futur usage d'une invention, à créer de la valeur sociale et économique à partir d'un résultat de recherche ou d'une compétence scientifique. Cette création de valeur peut se faire de différentes façons :

- Pour les résultats de recherche : par le dépôt de titres de propriété intellectuelle pour lesquels des licences d'exploitation sont signées avec des entreprises ou à des start-up créées pour leur exploitation,
  - Pour les compétences scientifiques : au travers de contrats de collaboration, des contrats de prestations ou des accords stratégiques structurants (OpenLab, Accords-cadres, laboratoire commun).
- À titre individuel, il est également possible de faire de la consultance, expertise, mise à disposition ou détachement dans les entreprises.

**Attention !** Ne pas confondre valorisation économique et valorisation scientifique. On entend par cette dernière la diffusion des résultats de recherche au travers des publications scientifiques, participations à des congrès, etc.

## CHIFFRES CLÉS 2022



# QUELLES ÉTAPES POUR L'INVENTEUR OU LE CRÉATEUR ?

Vous avez une invention\* dont le résultat de recherche est validé ? Vous avez une création\* dont le résultat est finalisé ? Vous pensez que votre invention ou création peut déboucher rapidement sur le développement de produits, services ou savoir-faire innovants ?



# DÉCLARER VOTRE INVENTION

Une invention ou une création sont la concrétisation d'une idée créative. Elle peut donner lieu à une innovation si elle engendre un nouveau produit, service ou procédé, introduits avec succès sur un marché.

## Dans le milieu de la recherche :

- Les inventions concernent les nouveautés techniques, les nouvelles espèces végétales, le matériel biologique, les circuits intégrés, etc.

- Les créations concernent les dessins et modèles, les marques, les logiciels et les bases de données ou encore des oeuvres littéraires, graphiques ou musicales.

- Méconnu, le savoir-faire est une forme de protection de vos inventions ! Le savoir-faire est un ensemble d'informations techniques, secrètes, substantielles (importantes et utiles pour la production des produits contractuels) et identifiées (décrites d'une façon suffisamment complète).

## Comment prouver sa paternité ?

### 1. Utilisez votre cahier de laboratoire

Véritable journal de bord de vos travaux de recherche, il est capital pour la traçabilité des données originales et des dates !

### Bonnes pratiques :

Utiliser une encre indélébile, ne pas effacer mais rayer ce qui est incorrect, ne pas arracher de pages, ne pas laisser de blanc ou de page blanche (sinon barrer la page), définir clairement toute abréviation, sigle, code, signer à cheval tout document collé. Dater et signer chaque page de votre cahier de laboratoire et le faire cosigner régulièrement par un témoin.

Il est nominatif, numéroté et confidentiel. Il est certifié par votre institution et répond à trois objectifs :

- Conserver le patrimoine intellectuel,
- Assurer la traçabilité procédurale,
- Assurer les droits de propriété des résultats.

Demandez-le auprès de votre établissement !

### 2. Déclarez votre invention...

Vous avez l'obligation de déclarer votre invention à votre employeur. La déclaration d'invention (DI) est un document descriptif contenant :

- Le titre de l'invention,
- Les informations sur le(s) inventeur(s),
- Un descriptif détaillé de l'invention,
- Les revendications (éléments spécifiques de l'invention pour lesquels vous souhaitez obtenir une protection par brevets),
- L'antériorité (indiquez s'il y a eu divulgation ou publication d'informations sur l'invention),
- Etc.

### 3. ... ou votre logiciel ou base de données

Tout comme la déclaration d'invention, il y a une déclaration spécifique pour authentifier la création des oeuvres en leur attribuant une date et en identifiant le ou les propriétaires. La procédure est identique à la déclaration d'invention.

**CONTACTEZ**  
[invention@ouest-valorisation.fr](mailto:invention@ouest-valorisation.fr)

## DÉCLARATION D'INVENTION :



## COMMENT RÉALISER SA DI ?

1. Contactez la SATT Ouest Valorisation en décrivant succinctement votre invention,
2. Remplissez le formulaire (déclaration d'invention) envoyé par la SATT,
3. Nous discuterons ensuite de la valorisation de vos travaux de recherche.



# PROTÉGER VOTRE INVENTION

La Propriété Intellectuelle (PI) offre un ensemble de droits exclusifs, accordés sur les créations intellectuelles. Il s'agit d'un outil juridique autant qu'économique. Car protéger, c'est vous permettre de valoriser vos résultats, de générer des coopérations avec des entreprises et de mettre une barrière à l'entrée sur le marché de votre innovation.

Protéger, c'est aussi s'assurer de participer aux progrès technologiques, à l'économie du transfert de la connaissance ; c'est favoriser l'émergence d'innovations.

## Comment protéger mes inventions techniques ?

### Par Brevet

Le brevet protège une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une nouvelle solution technique à un problème donné. Cette solution doit être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application par une entreprise industrielle ou autre.

### Bonnes pratiques :

Garder le secret absolu ! Aucune publication, présentation orale, etc. avant le dépôt du brevet sinon ce dépôt n'est plus possible. Contactez la SATT Ouest Valorisation pour avoir un conseil et vous assurer du potentiel d'exploitation commerciale de vos travaux de recherche, par une recherche d'antériorité, une étude de marché et une stratégie de valorisation !

En déposant un brevet en France, vous obtenez un monopole d'exploitation commerciale pour une durée de 20 ans sur le territoire français. Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et êtes en mesure d'interdire toute exploitation (utilisation, fabrication, vente, importation, etc.) de votre invention effectuée sans votre autorisation.

### Pour en savoir plus sur les brevets



### Qui est le propriétaire d'un brevet ?

Si votre invention découle de vos missions de recherche académique, c'est votre employeur qui en est le propriétaire\* et vous ne pouvez pas déposer de brevet en votre nom propre. En revanche, vous apparaissez en tant qu'inventeur et percevez un complément de rémunération sur les revenus perçus par votre employeur en cas d'exploitation. Dans le cas d'Unités Mixtes de Recherche, on parle de copropriété : les établissements tutelles de chaque laboratoire mandatent l'un d'entre eux pour assurer le suivi des inventions, pour le compte des copropriétaires.

### Combien coûte le dépôt d'un brevet ?

Le coût du premier dépôt, appelé dépôt prioritaire, peut varier de 9000 à 15000€. Les coûts nécessaires à la protection à l'étranger sont plus importants. Par exemple, un dépôt couvrant les principaux marchés internationaux (américains, européens et asiatiques) nécessite sur 5 ans, entre 70 000 et 120 000€, auxquels viendront s'ajouter les annuités de maintien des brevets.

### Comment protéger un savoir-faire ?

#### Par Secret

Le secret consiste à garder l'information confidentielle. Il permet de protéger les procédés, formules de fabrication ou autres éléments techniques non brevetés ainsi que les connaissances techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'un processus industriel, organisationnel ou commercial.

Votre savoir-faire peut être consigné et daté par écrit. Ceci est une protection légale limitée qui requiert la mise en place de mesures de protection (restrictions

d'accès, clauses de confidentialité...) pour justifier le caractère confidentiel du savoir-faire.

Dans le cas d'un transfert de technologies, celui-ci est encadré juridiquement.

### Comment protéger mes créations ?

#### Par le Droit d'Auteur

• **Vos logiciels et vos écrits** sont protégés par le droit d'auteur dès leur création, mais ne sont pas brevetables (sauf dans certains pays). Cependant, si un logiciel met en oeuvre des éléments techniques inventifs, ceux-ci pourront être brevetés. Vos oeuvres numériques peuvent être protégées par un dépôt auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

• **Vos bases de données** sont protégées par le droit d'auteur mais également par un droit spécifique (droits voisins) accordé au producteur qui a mis en oeuvre un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Celui-ci a le droit d'autoriser l'extraction et la réutilisation de la totalité ou d'une partie du contenu de la base. Celles-ci peuvent également faire l'objet d'un dépôt auprès de l'APP.

#### A savoir :

La protection des autres créations telles qu'obtentions végétales, matériel biologique, circuit intégré, marques, dessins et modèles, sont également spécifiques. Merci de prendre contact avec la SATT Ouest Valorisation.



## Pour en savoir plus sur la propriété intellectuelle

### La PI et le droit d'auteur, quels périmètres ?

La Propriété Intellectuelle (PI) englobe la Propriété Industrielle (qui concerne les innovations techniques, les dessins, les modèles et les marques) ainsi que la Propriété Littéraire et Artistique qui s'applique aux oeuvres de l'esprit (les logiciels, les bases de données et les oeuvres artistiques). Elle est composée du droit d'auteur et des droits voisins.

Le droit d'auteur confère à l'auteur (ou aux ayants droit) d'une oeuvre originale de l'esprit, un droit moral qui lui en reconnaît

la paternité et qui vise au respect de l'intégrité de celle-ci. Ce droit lui confère également des droits patrimoniaux (dévolus à l'employeur) qui octroient un monopole d'exploitation économique pour une durée\* au terme de laquelle l'oeuvre entre dans le domaine public.

### Quel est l'intéressement de l'inventeur public ?

Le code de la Propriété Intellectuelle prévoit une rémunération supplémentaire pour les auteurs d'une invention. C'est une prime d'intéressement sur les retombées économiques tirées de l'invention par son bénéficiaire. Dans votre cas, ce complément de salaire est versé par votre établissement de rattachement.

## QU'EST-CE QU'UN BREVET ?

C'est un titre de propriété qui permet de rendre accessible à tous et dans le monde entier des connaissances techniques, en échange d'un monopole d'exploitation. Ce document juridique protège une invention sur un territoire donné et pour une durée de 20 ans. L'invention technique est inscrite dans un contexte légal qui permet à son propriétaire de décider ou non de qui peut la fabriquer, la vendre et sous quelles conditions.

### Pourquoi est-il crucial, pour le chercheur, de protéger son invention avec un brevet ?

La propriété intellectuelle incite à la créativité et à un juste respect des investissements de chacun. Aujourd'hui, l'appréciation de la production scientifique par les pairs prend en compte les brevets en plus des publications scientifiques. En effet, la valorisation de ses travaux de recherche, incluant le transfert de technologie, fait partie des missions du chercheur (code de la recherche, L112-1 ; code de l'éducation, L123-5). Il est important de protéger avant de publier. En cas d'exploitation fructueuse, les redevances perçues par les établissements tutelles, titulaires des droits, peuvent générer des retours vers les laboratoires. Rappelons que sans propriété intellectuelle, n'importe qui peut exploiter une invention sans demander d'autorisation, ce qui peut, hélas, être source de frustration et de démotivation pour les équipes.

### Quelles sont les conditions préalables à l'obtention d'un brevet ?

Pour que l'invention soit brevetée, elle doit être nouvelle, inventive et susceptible d'application industrielle. Sans préjuger de la qualité scientifique, certains travaux ne sont pas brevetables. Par exemples, les actes chirurgicaux, les créations non techniques (dessins, méthodes intellectuelles, etc.) ou encore contraires aux bonnes moeurs et à l'ordre public (code de la propriété intellectuelle, L611-10 § L611-16 à 19).

### Comment la SATT accompagne-t-elle les chercheurs pour le dépôt d'une demande de brevet ?

Dans le cadre d'accords passés avec les établissements, la SATT est mandatée pour gérer la propriété intellectuelle issue de nombreux laboratoires. Renseignez-vous auprès de votre direction pour savoir si nous sommes partenaires. Nous pouvons vous accompagner dès la rédaction de la déclaration d'invention, qui nous permettra de lancer une analyse préliminaire de la brevetabilité et du marché. Nous pouvons également vérifier l'existence de brevets de tiers qui impacteraient la libre exploitation de l'invention. Lorsque cette analyse est favorable, nous accompagnons les chercheurs inventeurs de la rédaction de la demande jusqu'à la délivrance d'un titre.

### Qui contacter pour protéger mon résultat de recherche ?

#### La SATT Ouest Valorisation !

Nous étudions vos résultats de recherche, élaborons une stratégie de protection, prenons en charge l'ensemble des démarches avec l'établissement hôte ou mandaté, ainsi que la plupart des coûts.

### RETROUVEZ L'ÉQUIPE DE OUEST VALORISATION ICI



# PROMOUVOIR VOTRE INVENTION

La publication scientifique est à la base de l'évaluation et de la notoriété des chercheurs. Le brevet y contribue aussi par la divulgation des noms des inventeurs et du texte des revendications. Le brevet est pris en compte dans les évaluations (AERES) du laboratoire et des établissements de rattachement.

La publication met en évidence la valeur ajoutée de la recherche effectuée par rapport à l'existant (état de l'art scientifique). Le brevet, reflet du progrès technique, met en évidence la valeur ajoutée des solutions proposées par rapport à l'existant (état de l'art technique).

**La publication et le brevet sont complémentaires !**

**Publier et breveter, par quoi dois-je commencer ?**

**Par le Brevet !**

Toute divulgation publique, même orale, avant le dépôt d'un brevet constitue une antériorité et ne permet plus son dépôt. L'invention peut cependant être divulguée aux personnes qui ont signé un accord de confidentialité, appelé aussi accord de secret.

Avant de communiquer vos résultats de recherche, il faut systématiquement vous poser cette question : certains de mes résultats sont-ils brevetables ? Si oui ou si vous n'êtes pas sûr, gardez le secret et remplissez un dossier de déclaration d'invention. Une analyse rapide du dossier par la SATT Ouest Valorisation vous permettra de savoir s'il faut déposer une demande de brevet et quand il vous sera préférable de publier.

**IMPORTANT : Il ne faut jamais publier avant de breveter !!**

**Qu'en est-il des créations ?**

**Toutes vos créations font naître d'office un droit d'auteur !**

Il vous permet de communiquer sur votre oeuvre dès sa création. Cependant, pour faciliter la revendication de la propriété, les dépôts apportent la preuve de la possession de la création à une date établie. La protection reste possible même après communication de l'oeuvre.

**CONTACTEZ**

**[invention@ouest-valorisation.fr](mailto:invention@ouest-valorisation.fr)**



# MATURER VOTRE INVENTION

Une invention (ou une création) recèle souvent un bon potentiel de création de valeur mais manque encore de maturité au regard des besoins du marché et de sa capacité à être directement intégrée à l'activité d'une entreprise. L'invention demande encore beaucoup de travail pour atteindre une maturité permettant son transfert à une entreprise.

## Qu'est-ce que la maturation ?

### Un investissement pour aboutir à une preuve de concept

La maturation consiste en un investissement de la SATT dans la réalisation d'une preuve de concept, pour aider à convaincre une entreprise du potentiel technico-économique de l'invention. A ce stade, l'invention n'est toujours pas une innovation !

La maturation permet de fiabiliser le résultat sur les aspects techniques, de propriété intellectuelle, juridiques et économiques. Elle peut être réalisée en partenariat avec une entreprise afin de spécifier, en amont, des applications cibles et faciliter la faisabilité du transfert.

**A savoir :** Pour les inventions technologiques, le niveau de maturité est souvent déterminé par l'échelle TRL (Technologie Readiness Level) qui compte 9 niveaux, 1 étant proche de la recherche fondamentale et 9 celui de la commercialisation de l'invention devenue innovation.

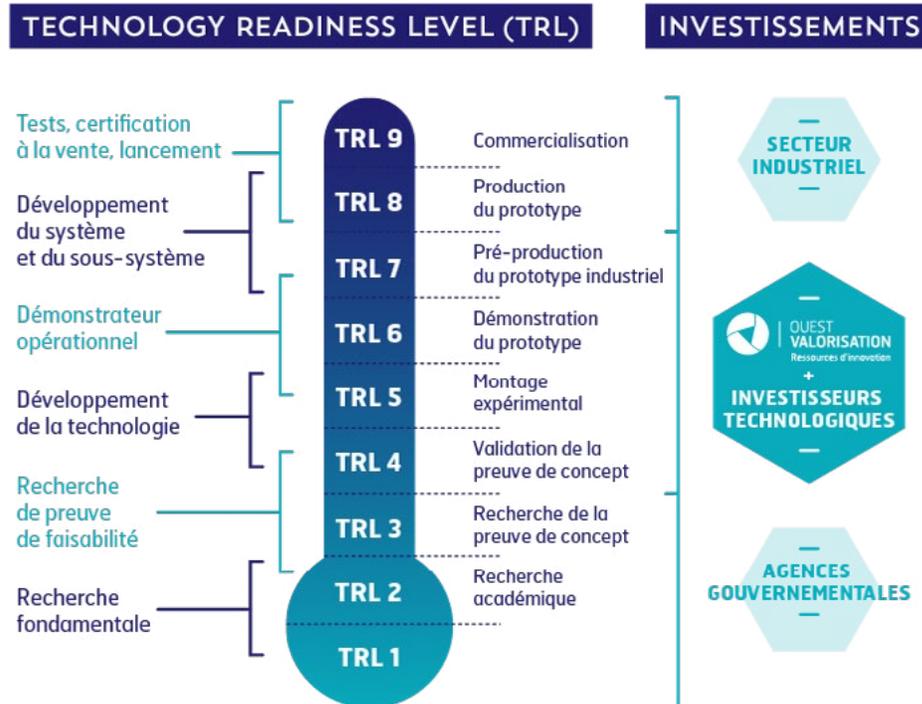
## Comment procéder pour maturer mes résultats de recherche ?

### Adressez vos résultats de recherche à la SATT !

Quelle que soit votre thématique de recherche, vous pouvez candidater à la maturation de vos résultats de recherche ! il faut adresser à votre SATT, Ouest Valorisation, vos résultats de recherche consignés dans la déclaration d'invention. Un dossier d'investissement est ensuite constitué avec l'équipe projet de la SATT, qui mène une investigation poussée sous les angles scientifique, de propriété intellectuelle et marché. Ce dossier est ensuite présenté à notre Comité d'Investissement (tous les deux mois) constitué d'une dizaine d'experts et de professionnels indépendants.

**2552 inventions** détectées et évaluées depuis 2012

**53,3 M€** investis en maturation depuis 2012



# TRANSFÉRER VOTRE INVENTION VERS UNE ENTREPRISE

Le transfert de technologies désigne le transfert d'une invention ou d'une création vers une entreprise, dans le but de la commercialiser sous la forme d'un produit, service ou procédé innovant.

Le transfert revêt deux formes :

- La concession de licence à une entreprise existante ou une start-up accompagnée par la SATT,
- La cession de titres.

## Comment négocier une licence auprès d'une entreprise ?

**Consolidez vos résultats et l'environnement économique et juridique !**

Plus la maturation technologique sera faite sur des domaines d'application attendus par les marchés, plus favorable sera la négociation de la licence avec une entreprise ou plus facile sera la création d'une start-up. C'est pourquoi la phase de maturation est importante.

Pour négocier dans les meilleures conditions, les résultats scientifiques, l'environnement économique et juridique doivent avoir été consolidés. La SATT Ouest Valorisation vous accompagne dans toutes ces phases et réalise la négociation.

## Combien de temps prend un transfert ?

**C'est très variable !**

Pour un logiciel, comptez environ 2 à 3 ans. Pour une molécule thérapeutique, cela peut aller jusqu'à 10 ans avant que le médicament n'arrive sur le marché européen ou américain ! Le "time-to-market" d'une innovation issue de la recherche publique dépend de la maturité initiale de la technologie, de sa complexité, de sa nouveauté, de la PI, des réglementations, etc.

Retenez que chaque cas est particulier, chaque histoire est différente ! La SATT Ouest Valorisation s'adapte sur mesure à chaque projet.

## LABORATOIRES DE RECHERCHE PUBLICS



Détection et Protection intellectuelle

Maturation économique et Technologique

Transfert par création d'entreprise

Incubation

Accélération



MARCHÉ



QUEST  
VALORISATION  
Ressources d'innovation

Validation de :

- L'équipe
- Actif technologique
- Financement initial
- Business model et Business Plan (Etude de marché...)

START-UP

# CRÉER MON ENTREPRISE INNOVANTE

**Un certain nombre d'éléments clés sont indispensables pour garantir le succès de la création d'une start-up deeptech et de sa mise sur le marché. Tout d'abord, le projet doit reposer sur une offre produit et/ou service innovante issue d'une technologie de rupture**

Ensuite, le projet entrepreneurial doit avoir été construit à partir d'un besoin marché qualifié et prometteur qui permettra de structurer le Business Model et de créer une réelle attraction commerciale. Pour l'amorçage de la future start-up, il est impératif d'acquiescer un financement sécurisé pouvant être issue de prêts personnels, au concours de personnes privées au capital de démarrage, à des subventions voire à la sollicitation de fonds industriels.

Enfin, pour garantir le bon fonctionnement de la jeune entreprise, il y aura besoin d'une équipe complémentaire et experte du domaine d'activité.

De nombreuses opportunités permettent au chercheur, porteur du projet entrepreneurial, de s'impliquer dans la start-up.

## **JE M'ENGAGE EN TANT QUE FONDATEUR**

Contribuez à la création d'une start-up en qualité de dirigeant ou d'associé pour valoriser des travaux de recherche.

## **JE PARTICIPE À LA GOUVERNANCE**

Contribuez au capital de la société et participez aux organes de direction tout en gardant vos fonctions dans la recherche publique.

## **J'APPORTE MON CONCOURS SCIENTIFIQUE**

Apportez votre concours scientifique à une société existante valorisant des travaux de recherche.



## **UN ACCOMPAGNEMENT À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU PROJET DE CRÉATION DE START-UP**

**1.**

Quest Valorisation **sécurise l'accord de transfert de la Propriété Intellectuelle (PI)** selon des modalités économiques compatibles avec les ambitions de la future start-up, et valide la cohérence de sa stratégie et de ses ambitions avec la mobilisation des moyens financiers et opérationnels nécessaires.

**2.**

Nous accompagnons les entrepreneurs à la **création de la feuille de route entrepreneuriale** qui s'initie depuis le laboratoire jusqu'à la période d'incubation. Elle porte notamment sur la maturation technico-économique de l'actif transféré, l'engagement de l'équipe fondatrice dans le projet, la sécurisation du financement initial et la caractérisation des perspectives d'affaire et précisera les modalités d'accompagnement.

**3.**

Nous accompagnons la **caractérisation du modèle économique**, afin de structurer et de s'assurer la viabilité du projet après d'éventuels investisseurs, de partenaires ou même de la future équipe.

### **A savoir :**

La SATT Ouest Valorisation travaille en étroite collaboration avec les incubateurs et technopoles des régions Bretagne et Pays de la Loire pour garantir la meilleure prise en charge possible des projets entrepreneuriaux. Les Universités, grandes écoles et organismes de recherche sont aussi parties prenantes.

# L'ACCOMPAGNEMENT QUEST VALORISATION

## DÉTECTER & PROTÉGER

### Identifier et protéger les résultats valorisables

- Construire conjointement, dès la détection d'invention, une stratégie de protection de vos travaux adaptée à vos enjeux de publication scientifique !



Brevet, dépôt logiciel APP, base de données, dessin, modèle, marque



## FINANCER

### Assurer le passage de l'idée à l'application

- Fiabiliser les résultats scientifiques vers des applications cibles
- Investir dans les inventions via des programmes de maturation ou de co-maturation avec un industriel
- Recruter des Ingénieurs R&D basés dans les laboratoires
- Sécuriser le transfert ultérieur vers les entreprises

Étude marketing, Création de marque, Lean testing, Business plan, Programme de R&D, Convention de maturation



## COLLABORER

### Développer et sécuriser les collaborations avec les industriels



- Sécuriser le cadre juridique de la collaboration
- Négocier une source de financement supplémentaire pour vos recherches
- Financer vos thèses CIFRE
- Donner accès à des équipements de pointe
- Construire un projet de R&D avec une entreprise
- Être en adéquation avec les besoins du marché

Contrat de collaboration, CIFRE, contrat d'expertise / consultance

## TRANSFÉRER

### Concéder l'exploitation de l'invention

- Définir la stratégie de valorisation
- Recherche de partenaires ou prospects
- Piloter l'ensemble des procédures pour le transfert de technologie et le suivi ultérieur
- Négocier le contrat adapté qui protégera vos intérêts et ceux de l'établissement

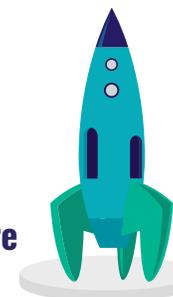


Contrat de licence, contrat de transfert de matériel

## ENTREPRENDRE

### S'engager dans l'aventure entrepreneuriale

- Apporter votre concours scientifique
- Participer en tant qu'associé ou dirigeant
- Obtenir l'accord de la Commission de Déontologie de la Fonction Publique
- Valider la mobilité des personnels de recherche vers l'entreprise



Du Laboratoire ...

... au Marché

**RETROUVEZ-NOUS SUR**  
[www.ouest-valorisation.fr](http://www.ouest-valorisation.fr)

**CONTACTEZ-NOUS :**  
+33(0)2 99 87 56 01  
[info@ouest-valorisation.fr](mailto:info@ouest-valorisation.fr)

